



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 29 - Mise en place du prélèvement automatique avec EDF pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergie - Avenant à la convention tripartite entre la Ville de Besançon, la Trésorerie du Grand Besançon et EDF

Mise en place du prélèvement automatique avec EDF pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergie
Avenant à la convention tripartite entre la Ville de Besançon, la Trésorerie du Grand Besançon et EDF

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

I - Contexte

Par délibération en date du 18 septembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé le passage au prélèvement automatique avec EDF, pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergie et de services.

Dans ce cadre, une convention tripartite a été signée entre la Ville de Besançon, EDF et la Trésorerie du Grand Besançon. Cette convention fixe les modalités de prélèvement SEPA sur des comptes commerciaux du budget principal et les budgets annexes, Assainissement, Eaux et Forêts.

La loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) du 7 décembre 2010 a prévu l'extinction des tarifs réglementés applicables aux consommateurs souscrivant une puissance supérieure à 36 KVa (actuels tarifs réglementés jaunes et verts) au 1^{er} janvier 2016.

Par conséquent, la Ville de Besançon a lancé une procédure d'accord-cadre. La Commission d'Appel d'Offres du 5 octobre 2015 a attribué ce contrat à EDF.

II - Modification de la convention tripartite

Il est nécessaire aujourd'hui d'apporter une modification à la convention tripartite du 3 décembre 2014 par avenant (ci-joint).

Il est supprimé les comptes eau et assainissement pour les tarifs bleus ainsi que pour les tarifs jaunes et verts. Pour les tarifs jaunes et verts les comptes budget principal et budget annexe forêt sont modifiés dans les conditions ci-après :

PERIMETRE	COMPTE COMMERCIAL
Ville de Besançon Patrimoine (Budget principal)	1-6RJNBBY
Ville de Besançon Forêt	1-6RPR59Q

Les modalités de mise en œuvre et la périodicité du prélèvement restent inchangées.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 2 ci-joint à la convention tripartite avec EDF et la Trésorerie du Grand Besançon.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. BODIN (2) n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 MARS 2018



Chambre de registre